

PHARMACIE :

La vérité sur la fermeture



Comme vous le savez, **la pharmacie va fermer le 20 février prochain**, malgré notre forte mobilisation. La demande de transfert avait d'abord été refusée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) par arrêté du 22 avril 2020. Suite à un recours « gracieux » des pharmaciens, l'ARS revient sur sa décision le 20 juillet 2020. La commune a déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Melun qui n'est pas encore examiné à ce jour. Cependant, ce recours n'est pas suspensif et le transfert peut donc légalement se faire.

C'est une perte irréparable car ce transfert nous empêche d'essayer de réimplanter une pharmacie au cœur du village. Il faudrait en effet pour cela atteindre 7000 habitants, selon les règles actuelles, alors que nous sommes à peine à 3500...

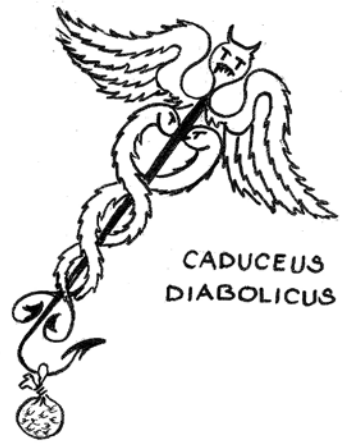
Qui peut croire qu'une pharmacie au centre commercial rendra le même service pour tous les habitants, personnes âgées, parents d'élèves ? Comment cela a-t-il été possible ?

C'est d'abord la conjonction des intérêts des dirigeants du centre commercial et des pharmaciens dans la recherche du profit maximum, contre l'intérêt général d'une commune et de ses habitants.

Ensuite, des textes aberrants qui ont modifié, en 2018, les conditions permettant le transfert des pharmacies. Ainsi, le maire n'est pas consulté, ni même informé officiellement, alors qu'il s'agit d'une activité vitale pour une commune (.../...).

Les critères de l'ARS, seule décisionnaire, sont totalement absurdes au regard des réalités du terrain et n'ont pour seul objectif que de favoriser les grosses officines au détriment de la proximité.

Ainsi, l'ARS considère que la desserte de notre population en médicaments n'est pas compromise et reste optimale avec le transfert vers le centre commercial. Il suffit que la nouvelle officine soit accessible par voie piétonne OU desservie par les transports en commun avec au moins un aller-retour dans la journée. Chacun appréciera !



De plus, cette opération s'est faite dans la plus grande opacité, le secret, et évidemment sans aucune concertation. Ces méthodes semblent la règle dans ce milieu de façon à empêcher tout recours. Notons d'ailleurs que ces pharmaciens ont quitté en 2011 la commune de Najac (Aveyron), dans les mêmes conditions et en accusant également la mairie de n'avoir rien fait...

La désinformation est aussi remarquable dans cette affaire. Les pharmaciens affirment qu'ils ont alerté le maire de la situation à leurs yeux économiquement précaire de l'officine, selon les déclarations aux médias : « si on ne part pas, on crève ». Or, il n'y a jamais eu ni courrier, ni mail, ni demande de RDV adressés en mairie. Par contre, **les demandes de RDV du maire sont restées lettres mortes.** En réalité, l'étude des bilans de l'officine ne montre pas de situation critique ni d'évolution à la baisse du chiffre d'affaires, y compris depuis 2016, date du départ à la retraite d'un de nos médecins.

Enfin, pour celles et ceux qui ont pu croire à l'attachement des pharmaciens à leur « chère clientèle » ou « patientèle », sachez qu'ils ont vendu et partent, avec sans doute un joli chèque, et que la nouvelle officine sera gérée par une pharmacienne...

Chacun, désormais, prendra ses résolutions en se rendant dans la pharmacie de son choix.